

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025**

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUBE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/07
DELIBERATION PORTANT CREATIONS DE POSTES

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 mars 2025,

Vu la délibération précédente n°2025/03-26/06 actant les taux de promotion pour les avancements de grades au 1^{er} décembre 2025,

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé, au 1^{er} décembre 2025, les créations suivantes :

- Pour les avancements de grades à temps plein :
 - création d'un poste d'animateur
 - création de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2nde classe
 - création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
 - création de trois postes d'adjoints d'animation principaux de 2nde classe
 - création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

- Il est proposé, au 1^{er} février 2025, la création suivante :
- Afin d'assurer le reclassement d'un agent à temps plein :
création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.
- Il est proposé, au 1^{er} juin 2025, les créations suivantes :
- Pour un recrutement (suite à une mutation d'un agent) à temps plein :
création d'un poste d'adjoint technique
création d'un poste d'adjoint technique principal 2nde classe

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les créations des différents postes

ARTICLE 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs

ARTICLE 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX



Le Maire
 Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 26

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de
 la Somme le 28 MAR. 2025
 Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.